

Commission
Transition Écologique
4 avril 2022

COMMUNAUTÉ

DU PAYS **VOIRONNAIS**

**Avis sur le projet de Plan de
Protection de l'Atmosphère (2022-
2027) de l'agglomération grenobloise**

Saisine du Préfet pour avis des collectivités sur le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère (PPA3 2022-2027)

consultable sur le site de la DREAL :

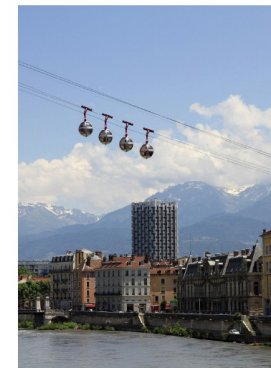
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-organesdeliberants-des-a21070.html>

PPA obligatoire :

- **agglomérations > 250 000 habitants**
- **zones avec polluant > valeur limite ou cible**

Évaluation du PPA2 :

- **améliorations importantes de la qualité de l'air sur le territoire** (objectif atteint particules PM)
- **persistance de dépassements de valeurs limites réglementaires sur le dioxyde d'azote (NO₂)** → condamnation de la France
- **enjeu de l'ozone (O₃) à prendre en compte**

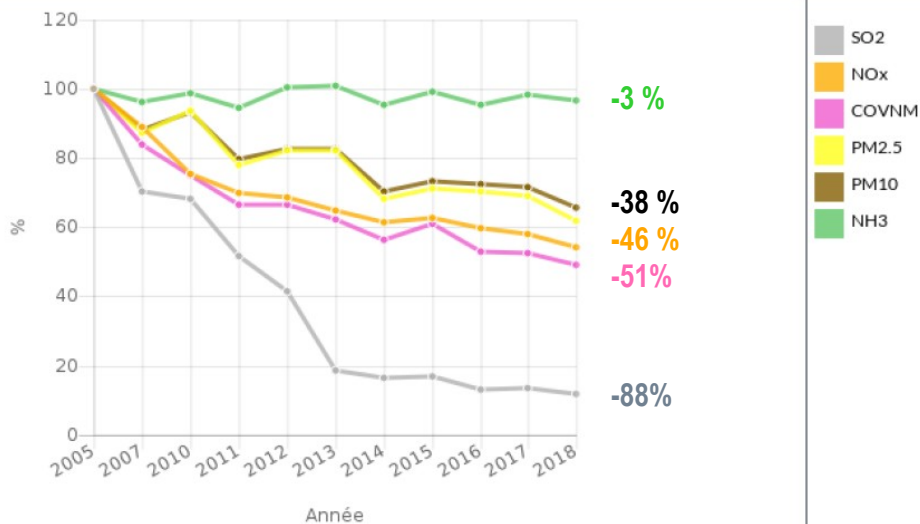


COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Dans le Pays Viennois

Evolution des émissions totales normalisées polluants PCAET / CA du Pays Viennois (2005/2018)

Unité : % / Source : Inventaire ESPACE V2020



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

+ Ozone en hausse comme en AURA

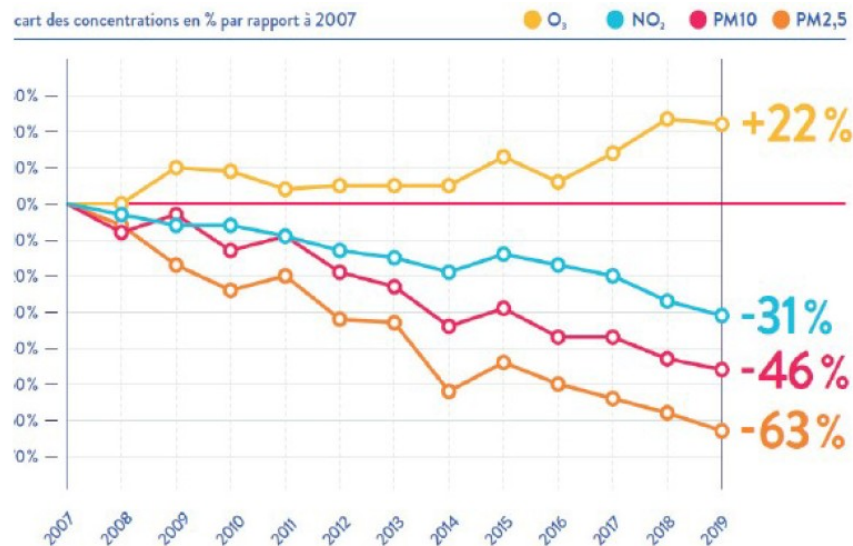
La qualité de l'air s'améliore

Mais enjeu de santé publique

Des décès attribuables à la pollution atmosphérique

Dans la région AURA

cart des concentrations en % par rapport à 2007



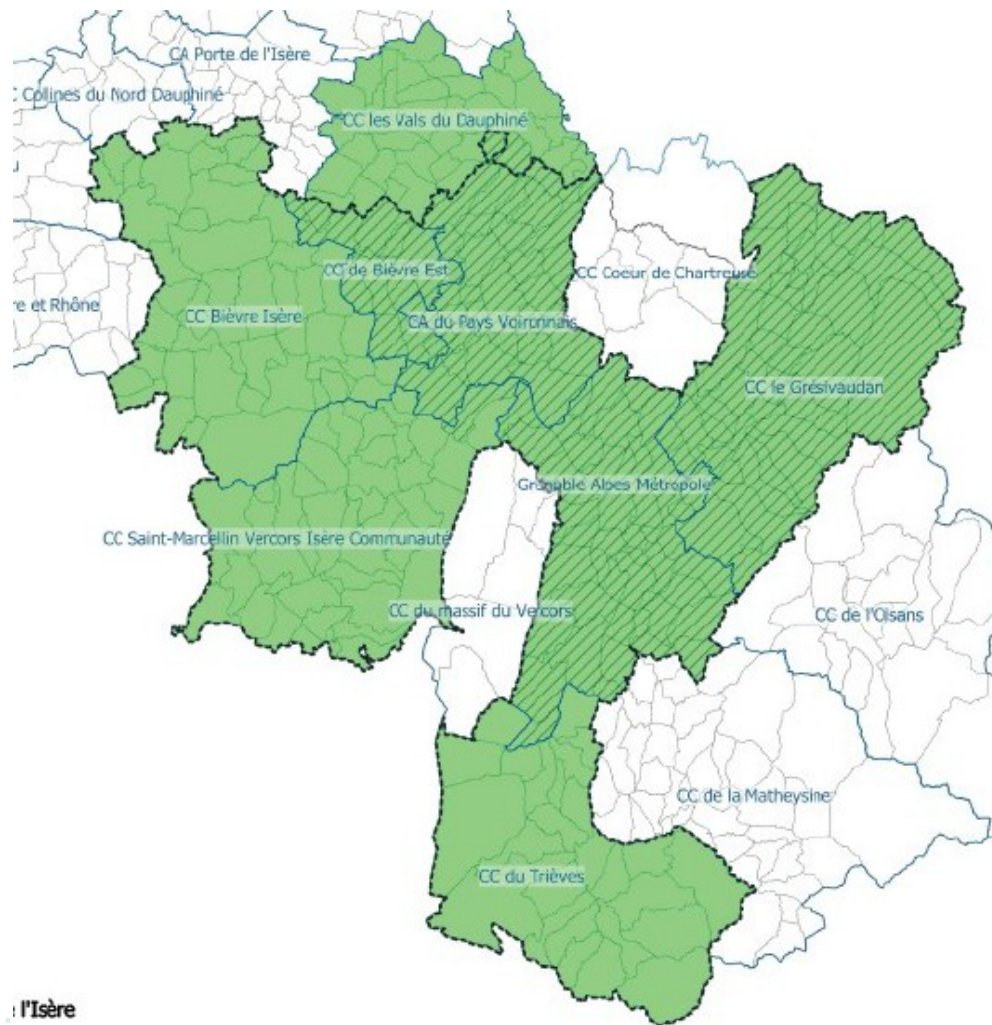
2 : Tendence d'évolution des concentrations moyennes annuelles en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2007 et 2017 [Source : Atmo Auvergne Rhône Alpes 2021]

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

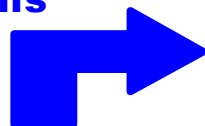
Périmètre du PPA3
= périmètre SCoT + Vals du Dauphiné

8 EPCI

300 communes



**Traduction
des objectifs
retenus**



	(1)	(2)	(3)	(4)
Polluant	Stations	% personnes exposées	Concentration moyenne	Émissions
NO ₂	< Seuil 2 OMS 21	- 1 % > Seuil 3 OMS 21	< Seuil 3 OMS 21	PREPA 2027 < Objectif < PREPA 2030
PM _{2,5}	< Seuil 3 OMS 21	- 30 % > Seuil 4 OMS 21	< Seuil 4 OMS 21	Objectif PREPA 2030 Objectif article 186 loi C&R
PM ₁₀	< Seuil 3 OMS 21	-50 % > OMS 21	< OMS 21	Objectif article 186 loi C&R
NH ₃	-	-	-	Objectif PREPA 2027
COVnM	-	-	-	Objectif PREPA 2030

Objectifs du PPA3

- (1) des objectifs de concentration aux stations de mesure Atmo,
- (2) des objectifs en exposition de la population au-dessus d'un certain seuil de concentration,
- (3) des objectifs en concentration moyenne sur le territoire du PPA,
- (4) des objectifs de réduction des émissions de polluants.

Polluant	(1) Concentration aux stations de mesures Atmo	(2) % des personnes exposées	(3) Concentration moyenne dans le périmètre du PPA	(4) Réduction des émissions atmosphériques par rapport à 2005
Dioxyde d'azote - NO ₂	< 30 µg/m ³	Moins de 1 % de personnes exposées à plus de 20 µg/m ³	< 20 µg/m ³	-66 % émissions
Particules fines - PM _{2,5}	< 15 µg/m ³	Moins de 30 % de personnes exposées à plus de 10 µg/m ³	< 10 µg/m ³	-57 % émissions et -50 % émissions entre 2020 et 2030
Particules fines - PM ₁₀	< 30 µg/m ³	Moins de 50 % de personnes exposées à plus de 15 µg/m ³	< 15 µg/m ³	-50 % émissions entre 2020 et 2030
Ammoniac - NH ₃	-	-	-	-11 % émissions
Composés organiques volatils non méthaniques - COVnM	-	-	-	-52 % émissions

Plan d'actions du PPA3

→ 33 actions dans 6 secteurs et 17 défis

INDUSTRIE		RESIDENTIEL TERTIAIRE		AGRICULTURE		MOBILITE URBANISME		COMMUNICATION		TRANSVERSAL			
I1	Réduire les émissions des gros émetteurs industriels	RT1	Réduire l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air	AG1	Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles	M1	Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière	C1	Piloter, organiser, évaluer	T1	Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles		
I2	Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion	RT2	Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics	AG2	Réduire les émissions du secteur agricole : accompagner les exploitants agricoles dans l'évolution de leurs pratiques	M2	Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées	C2	Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais	T2	Agir en transversalité sur des problématiques ponctuelles		
I3	Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers, carrières, plateformes concassage / recyclage, cimenteries, producteurs de chaux	RT3	Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV			M3	Aménager les voies rapides pour réduire les émissions			M4	Accélérer le verdissement des véhicules	M5	Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus polluées

Secteurs thématiques

Défis au sein de chaque secteur thématique

5 actions

5 actions


4 actions

11 actions

3 actions

5 actions

Action phare

DEFI INDUSTRIE		ACTIONS
	I.1 Réduire les émissions des gros émetteurs industriels	I.1.1 Viser les valeurs basses des NEA-MTD en NOx, PM, COV pour les gros émetteurs industriels.
	I.2 Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations de combustion	<p>I.2.1 Sévéreriser le niveau d'émissions de particules et de NOx des installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW</p> <p>I.2.2 Sévéreriser le niveau d'émissions de particules et de NOx des installations de combustion de puissance comprise entre 0,4 et 1 MW (secteur industriel et chaufferie collective résidentielle)</p>
	I.3 Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers, des carrières, des plateformes de concassage/recyclage, des cimenteries et des producteurs de chaux	<p>I.3.1 Réduire les émissions diffuses de poussières en abaissant le niveau maximal des valeurs de retombées des poussières globales</p> <p>I.3.2 Favoriser les bonnes pratiques sur les chantiers pour améliorer la qualité de l'air</p>

Action phare

DEFI RESIDENTIEL TERTIAIRE

ACTIONS

RT 1 Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air

RT.1.1 Poursuivre et étendre la prime Air Bois sur le reste du territoire

RT.1.2 Interdire l'usage et l'utilisation des foyers ouverts et des appareils non performants

RT.1.3 Favoriser la filière professionnelle bois bûche de qualité

RT 2 Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics

RT.2.1 Développer / Amplifier l'usage du service public des plateformes de rénovation énergétique

RT 3 Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de composés organiques volatils

RT.4.1 Sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits d'entretien.

CAPV

Aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants


Rem : nécessité de maintenir sur la durée les aides ADEME aux Fonds Air Bois (nb : désengagement de la Région) yc après l'interdiction préfectorale d'utilisation

CAPV

Diverses actions de sensibilisation à la réduction des déchets



Action phare

DEFI AGRICULTURE		ACTIONS
	A 1 Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles	A.1.1 Développer l'approche qualité de l'air dans les formations et informations destinées aux agriculteurs. A.1.2 Encourager l'adoption de techniques, de matériels et de bonnes pratiques permettant de réduire les émissions des activités agricoles
	A 2 Réduire les émissions du secteur agricole	A.2.1 Soutenir les exploitants adoptant des pratiques plus vertueuses A.2.2. Encourager les techniques et les matériaux d'épandage et d'élevage moins émissifs

CAPV

Rem : indispensable accompagnement de l'État aux changements de pratiques agricoles

Action phare

DEFI MOBILITES URBANISME		ACTIONS
MU..1	Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière	MU.1.1 Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs MU.1.2 Développer les offres et l'attractivité des transports partagés MU.1.3 favoriser le report modal et accompagner le changement de comportement
MU.2	Réglementer l'accès aux zones densément peuplées grâce au dispositif de ZFEm	MU.2.1 Poursuivre la ZFE VUL/PL pour optimiser la logistique MU.2.2 Etudier et mettre en place une ZFE pour les voitures particulières
MU.3	Aménager les voies rapides pour réduire les émissions	MU.3.1 Réduire la vitesse réglementaire sur certains tronçons autoroutiers après études préalables MU.3.2 Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs) MU.3.3 Suivre les émissions issues de l'A 480
MU.4	Accélérer le verdissement des véhicules	MU.4.1 Renforcer le maillage en énergies alternatives MU.4.2 Poursuivre et amplifier la conversion énergétique des flottes de véhicules et leur optimisation
MU.5	Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus polluées	MU.5.1 renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les problématiques liées à l'urbanisme



**Réseau de transports collectifs,
Plan Vélo,
Services d'autopartage et d'auto-stop
organisé en lien avec le SMMAG**

Rem : nécessaire mobilisation et soutien de l'État, notamment financier, sur :

- développement de la pratique cyclable
- conversion énergétique des véhicules et développement des énergies alternatives pour le transport routier
- accélération des technologies matures et offres constructeurs en énergies alternatives
- réseau structurant ferroviaire
- voies réservées de covoiturage / transport en commun



**Étude conversion énergétique flotte PL et bus (+ station multi-énergie),
Aide à la conversion des véhicules pro**

DEFI COMMUNICATION		ACTIONS
C1	Piloter, organiser, évaluer	C.1.1 Mettre en place une gouvernance pour le suivi régulier des actions
		C.1.2 Organiser une communication sur la mise en œuvre des actions et sur les contrôles déployés des différentes interdictions
C2	Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais	C2.1 Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air, former les acteurs relais et favoriser l'engagement des citoyens

DEFI TRANSVERSAL		ACTIONS
T. 1	Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles	T.1.1 Renforcer les contrôles sur les véhicules
		T.1.2 Renforcer le contrôle des installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW
		T.1.3 Renforcer le contrôle des stations de distribution de carburants (stations-services)
T. 2	Agir en transversalité sur des problématiques ponctuelles	T.2.1 Renforcer le dispositif de pic de pollutions
		T.2.2 Accompagner l'interdiction de brûlage à l'air libre

ANNEXES

Evolution des émissions de NOx

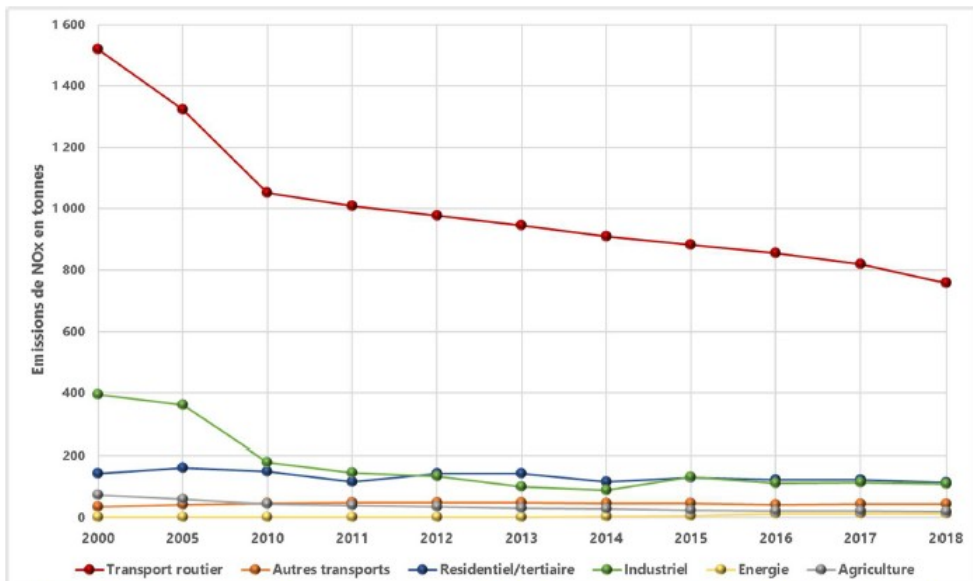


Figure 4 : Évolution des émissions de NOx par secteur pour la CA du Pays Voironnais (2000/2018) (Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Diagnostic territorial)

Les oxydes d'azote
dans l'air du Pays Voironnais

Concentration de NO₂ en 2019

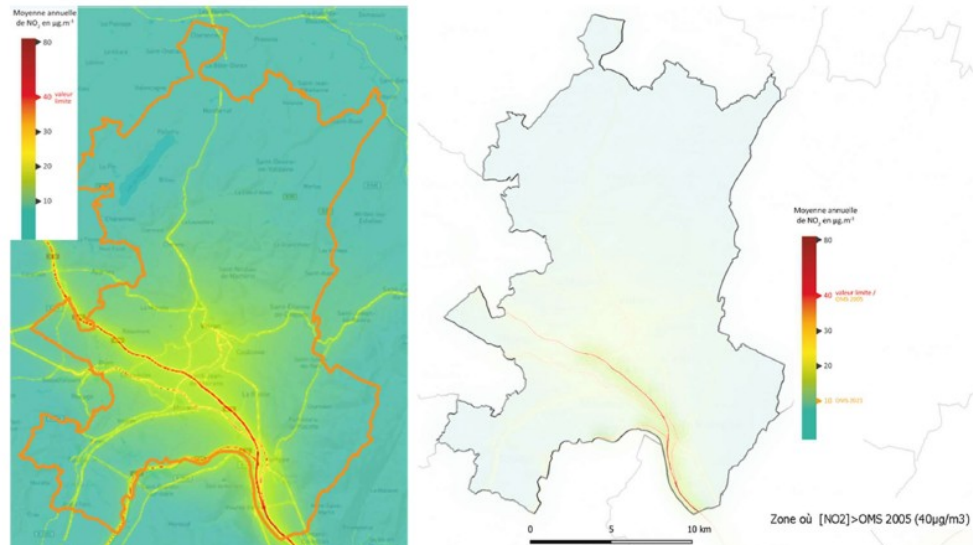


Figure 5 : Concentrations annuelles de NO₂ sur le Pays Voironnais en 2019 (à gauche) et zone en dépassement de la valeur limite (à droite) (Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Diagnostic territorial)

Evolution des émissions de PM10

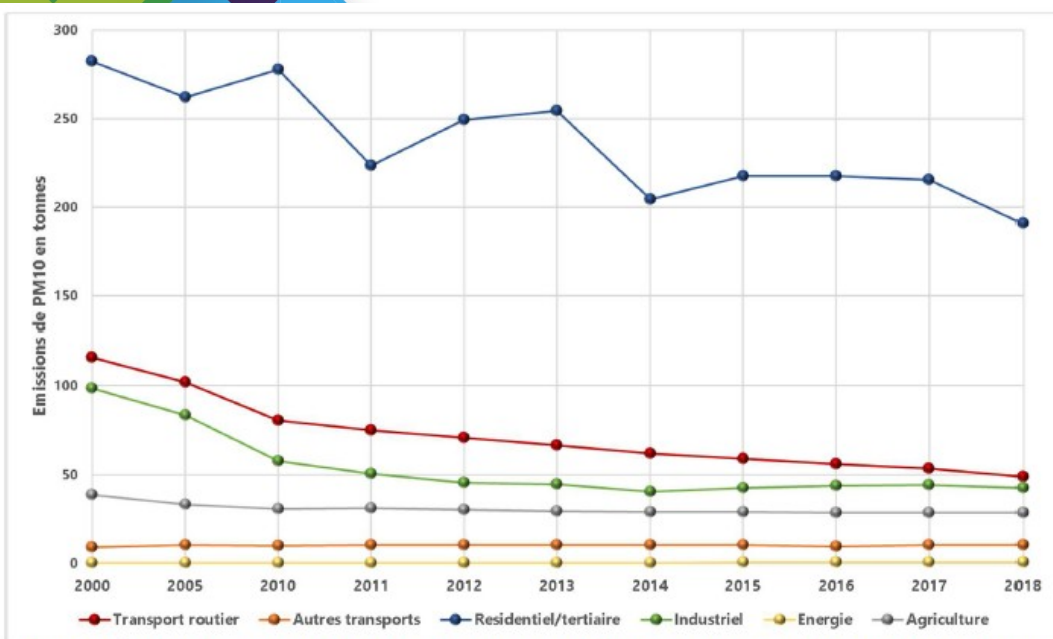


Figure 9 : Évolution des émissions de PM10 par secteur pour la CA du Pays Voironnais (2000/2018) (Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Diagnostic territorial)

Les particules fines dans l'air du Pays Voironnais

Concentration de PM10 en 2019

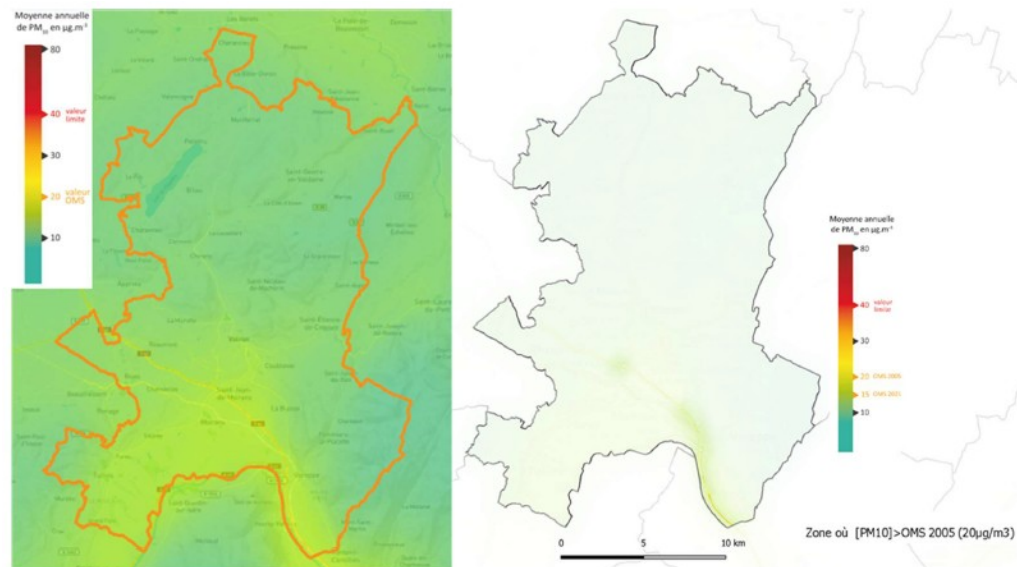


Figure 10 : Concentrations annuelles de PM10 sur le Pays Voironnais en 2019 (à gauche) et zones en dépassement de la valeur OMS (à droite) (Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Diagnostic territorial)

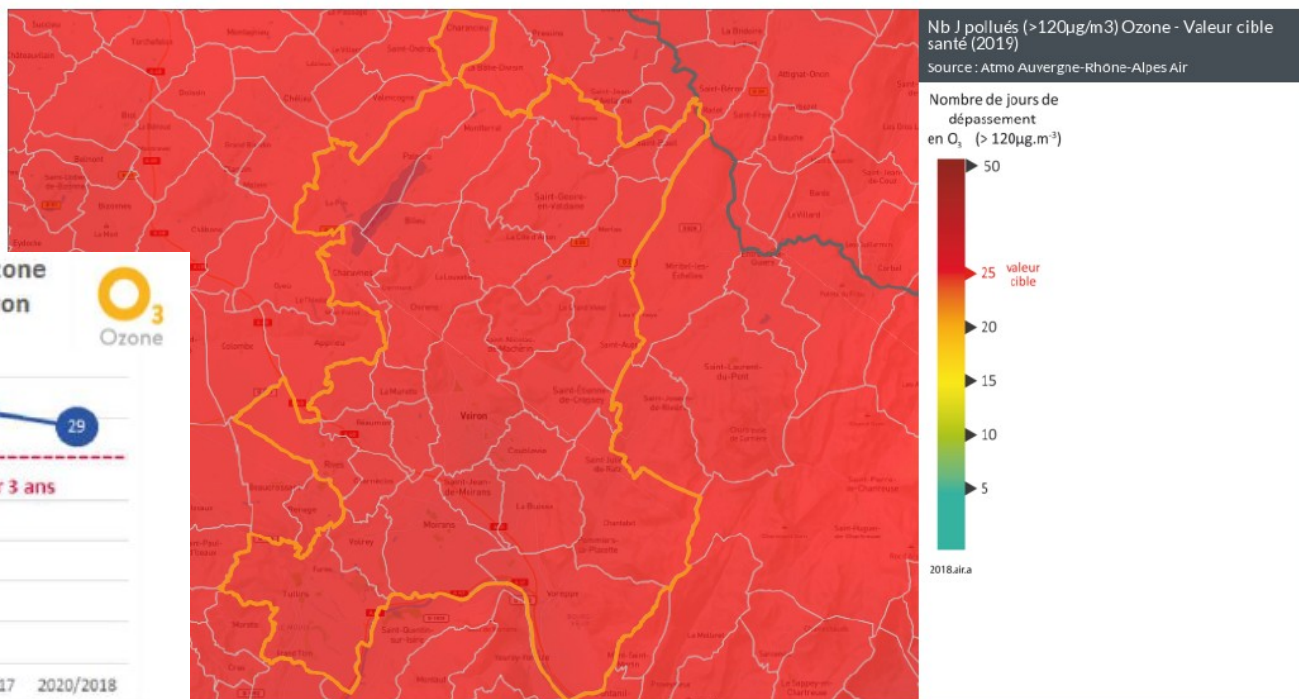
L'ozone dans l'air du Pays Voironnais

(polluant atmosphérique secondaire formé à partir des polluants primaires – NOx et COV - par réaction photochimique)

Nombre de jours de dépassement en 2019

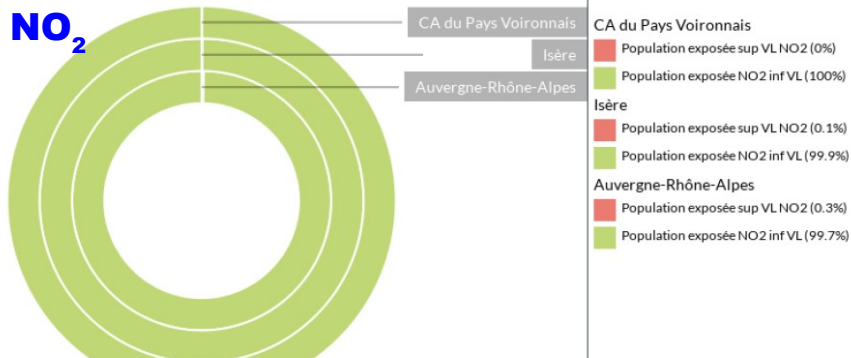
Evolution du nombre de dépassements

Évolution du nombre de dépassements de 120µg/m³ d'ozone pendant 8 heures consécutives sur 3 ans à la station Voiron Urbaine



COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

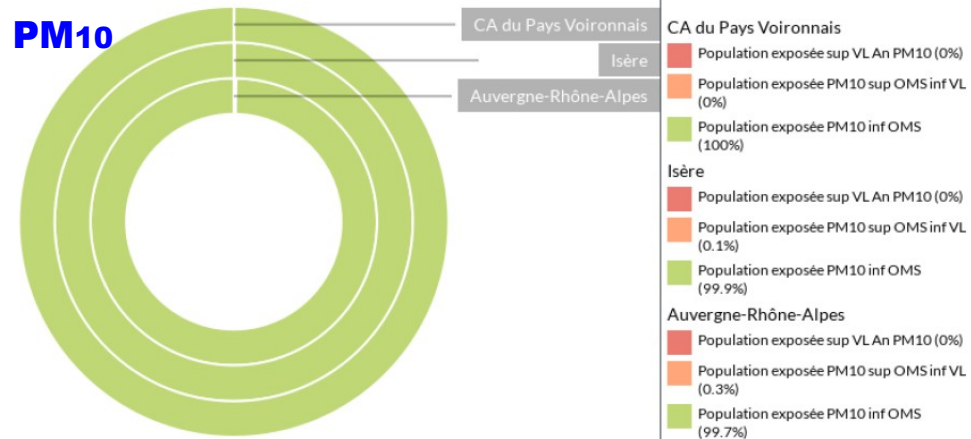
Population exposée au NO₂ / CA du Pays Voironnais (2019)
Unité : habitant(s) / Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes Combine, LCSQA 2018



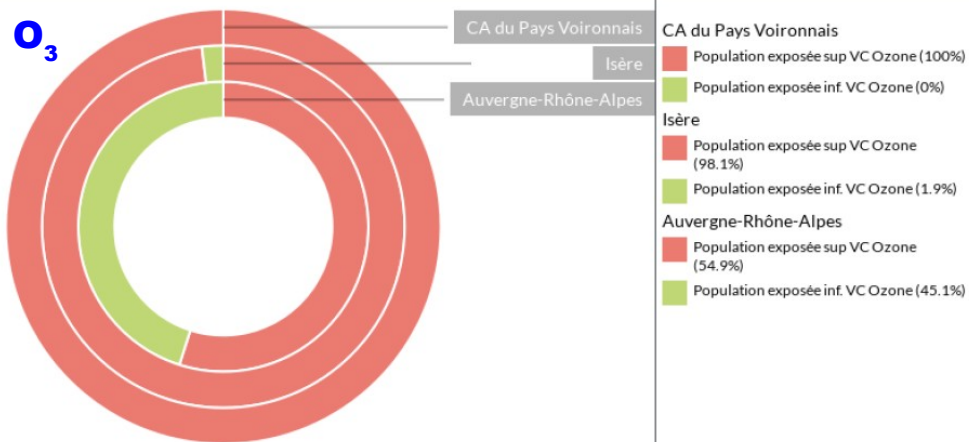
CAPV
Isère
AURA

Exposition des populations

Population exposée aux particules PM₁₀ / CA du Pays Voironnais (2019)
Unité : habitant(s) / Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes Combine, LCSQA 2018

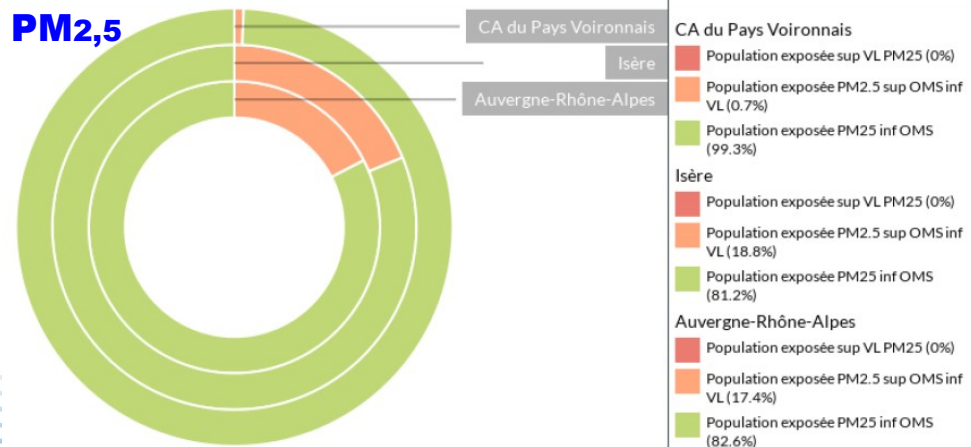


Population exposée à l'ozone (Valeur cible) / CA du Pays Voironnais (2019)
Unité : habitant(s) / Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes Combine, LCSQA 2018



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Population exposée aux particules PM_{2.5} / CA du Pays Voironnais (2019)
Unité : habitant(s) / Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes Combine, LCSQA 2018



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes